

À la une

La réforme de l'action de groupe française, ou l'art de « couper la poire en deux »

note par Omar KAFI CHERRAT sous L. n° 2025-391, 30 avr. 2025

Entrée en vigueur le 3 mai 2025, la réforme de l'action de groupe, issue de la transposition de la directive européenne 2020/1828, marque une avancée notable par rapport au droit antérieur, tout en restant imparfaite sur certains aspects essentiels à l'efficacité du dispositif.



© CreativeBro_AdobeStock, Généré par l'IA

Technique

La détention provisoire depuis la loi du 13 juin 2025, dite « loi Narcotrafic »

étude par Paul MALLET
et Jean-Baptiste THIERRY

Doctrine

Force majeure et « guerre commerciale » : les droits de douane à l'épreuve du droit des contrats

étude par Kimberley BAZELAIS
et Flore POLONI

Jurisprudence

Le dictionnaire ou le code ? À propos de la « compétence exclusive » du tribunal de commerce

note par Thibault GOUJON-BETHAN
sous Cass. com., 28 mai 2025

Gazette Spécialisée

DROIT DE LA FAMILLE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Élodie MULON**

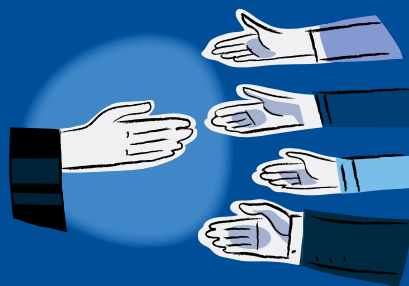
Avocate au barreau de Paris, associée, CM&A-Chauveau Mulon & Associés

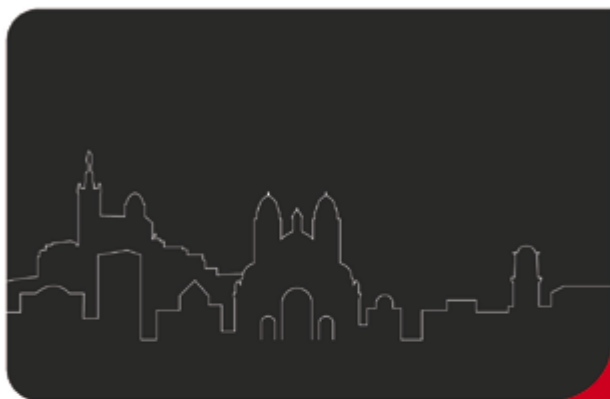
• **Guillaume BARBE**

Avocat au barreau de Paris, associé, IVOIRE

AVEC LA PARTICIPATION DE

Emmanuelle BONBOIRE-BARTHÉLÉMY, Alice BOUISSOU, Philippa BOUVEAU, Anne-Laure CASADO, Amélie CASSAGNE, Michèle CRÉOFF, Laura DALIBERT, Valentine DARMOIS, Matthieu DRID, Priscillia FERNANDES, Arnaud LEICK, Samuel LELLOUCH, Romane LEMAITRE, Raluca LOLEV, Silan MANIS, Léa MARTEAUX, Morgân PELTIER, Rebecca RIZK, Jennifer TERVIL, Clothilde TORCHY, Agathe WEHBÉ et Hansu YALAZ





FORMATION

Banditisme, criminalité organisée Quels droits de la défense pour quelle défense pénale ?

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 / 9H-17H
NH HÔTEL MARSEILLE
200 Corniche J.F Kennedy 13007 Marseille



INTERVENANTS

- **Philippe Voulard**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Jean-Baptiste Perrier**, doyen de la faculté d'Aix-en-Provence
- **Sacha Houlié**, avocat au barreau de Paris, député, ancien président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale
- **Nicolas Bessone**, procureur de la République du tribunal judiciaire de Marseille
- **Fabian Lahaie**, avocat au barreau de Rennes
- **Matthieu Quinquis**, avocat au barreau de Paris, président de l'Observatoire international des prisons
- **Bruno Rebstock**, avocat au barreau d'Aix-en-Provence



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Comprendre les enjeux juridiques et pratiques de la loi du 13 juin 2025
- Identifier les acteurs clés de la lutte contre la criminalité organisée et leur articulation
- Maîtriser les recours face aux nullités procédurales et aux atteintes aux droits en détention
- Faire le point sur les enjeux actuels du secret professionnel et des honoraires de l'avocat pénaliste



VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.

PROGRAMME

8H45 Accueil des participants
9H00 Début de la formation

Loi du 13 juin 2025 « visant à sortir la France du piège du narcotrafic »

Analyse juridique et pratique

Jean-Baptiste Perrier, doyen de la faculté d'Aix-en-Provence

La fabrique de la loi du 13 juin 2025

- Conception
- Discussion
- Vote

Sacha Houlié, avocat au barreau de Paris, député, ancien président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale

L'action publique contre la criminalité organisée

- Qui fait quoi ? Comment trouver sa place ?
- PNAT, JUNALCO, JIRS, pôle anti-mafia

Nicolas Bessone, procureur de la République du tribunal judiciaire de Marseille

Questions de la salle

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

Le travail de l'avocat de la défense

- Analyse de la légalité des procédures
- Repérer les nullités
- Quels recours utiles ?

Fabian Lahaie, avocat au barreau de Rennes

La nouvelle condition carcérale

- Isolement, fouilles réitérées, transferts
- Quels recours, quelle défense ?

Matthieu Quinquis, avocat au barreau de Paris, président de l'Observatoire international des prisons

Deux sujets d'actualité dans ce contexte

- Le secret professionnel de l'avocat
- Les honoraires de l'avocat

Bruno Rebstock, avocat au barreau d'Aix-en-Provence

François Saint-Pierre, avocat aux barreaux de Lyon et Paris

Questions de la salle

17H00 Café de fin de formation



Programme et inscription :

<https://lEXT.SO/XMhewl>

Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) : le vendredi 12 septembre à 12H

Tarif : 450 € HT (540 € TTC)

Tarif Jeunes professionnels -15% sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) : 382,5€ HT (459€ TTC)

Relation clients :

relationclients@lEXTenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilleteable numérique : 264,44 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilleteable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL480u8 ■ 2024 : une année dense et stratégique pour le Conseil
d'État 3

Technique

GPL480p7 ■ La détention provisoire depuis la loi du 13 juin 2025, dite
« loi Narcotrafic » 6
étude par Paul MALLET et Jean-Baptiste THIERRY

Retour sur

GPL479o6 - Avocat tout le temps, y compris sur les réseaux sociaux
par Miren LARTIGUE 9

Doctrine

GPL480g1 ■ La réforme de l'action de groupe française, ou l'art
de « couper la poire en deux » 10
note par Omar KAFI CHERRAT sous L. n° 2025-391, 30 avr. 2025

GPL478t0 ■ Force majeure et « guerre commerciale » : les droits
de douane à l'épreuve du droit des contrats 15
étude par Kimberley BAZELAIS et Flore POLONI

Jurisprudence

GPL480s7 ■ Le dictionnaire ou le code ? À propos de la « compétence
exclusive » du tribunal de commerce 20
note par Thibault GOUJON-BETHAN sous Cass. com., 28 mai 2025

GPL480f4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 23

GPL480b2 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 27

GPL480o4 ■ Chronique de jurisprudence de droit de l'environnement
sous la direction de Marie-Pierre MAÏTRE
avec la collaboration d'Émilie BERTAINA, Brice CROTTET, Ida EMPAIN, Julie LOVERA,
Laurine MERCIER, Laura PICAWEZ et Johanne PINOT
en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL480o4>



Gazette Spécialisée

DROIT DE LA FAMILLE 31

Sous la responsabilité scientifique de
Élodie MULON et Guillaume BARBE

La publication de la Gazette du Palais s'arrête le temps
d'une pause estivale et reprendra le 2 septembre 2025.